Procès-verbal
Comité Technique Spécial
Interrégion Nord Picardie
11 février 2013

Liste des présents

Représentants du personnel

Titulaires
Nathalie Gressier (CGT)
Véronique Harnay (CGT)
Ivan Praud (CGT)
Yann Lorin (CGT) – secrétaire adjoint
Pascal Le Guen (Sud)

Suppléants
Jennifer Clerget (CGT)

Représentants de l'administration

Stéphane Geneté
Marc Talon
Sandrine L'Aminot - secrétaire
Michel Pintiau
Laurent Sauvage
Richard Rougier

Excusés
Raphaël Clotuche (CGT)
Samuel Desoutter (CGT)
Sabrina Sarrazin (CGT)
Pierre Barbet (Sud)

ORDRE DU JOUR

Comité Technique Spécial de l'Interrégion Nord-Picardie

Séance du 11 Février 2013

1. **Approbation du Procès Verbaux** (présidence : S. Geneté/M. Talon)
   1.1. de la séance du 17 Avril 2012 (pour avis)
   1.2. de la séance du 16 Octobre 2012 (pour avis)

2. **Suites données aux points abordés lors des précédents CT-S** (pour information)
   2.1. pour la DIR NP (présidence : S. Geneté)
   2.2. pour le Canal SNE (présidence : M. Talon)

3. **Notification Budgétaire 2013**
   3.1. pour la DIR NP (présidence : S. Geneté)
   3.2. pour le CANAL SNE (présidence : M. Talon)

4. **Activité**
   4.1. pour la DIR NP (présidence : S. Geneté)
      4.1.1. bilan de l'activité diagnostic (opérations « démarrées en 2012 »)
      4.1.2. bilan de l'activité fouille
      4.1.3. prévisions 2013

   4.2. pour le Canal SNE (présidence : M. Talon)
      4.2.1. bilan de l'activité diagnostic (opérations « démarrées en 2012 »)
      4.2.2. bilan de l'activité fouille
      4.2.3. prévisions 2013

5. **Emploi** (pour information)
   5.1. pour la DIR NP (présidence : S. Geneté)
      5.1.1. bilan CDD 2012
      5.1.2. pour chaque centre : liste des agents – fonction – catégorie.
      5.1.3. définition des besoins par région.
      5.1.4. Texte définissant la carence et sa mise en œuvre à l'Inrap.
      5.1.5. Bilan des arrêts de travail 2012

   5.2. pour le Canal SNE (présidence : M. Talon)
      5.2.1. bilan CDD 2012
      5.2.2. bilan des arrêts de travail 2012

6. **Organisation du travail** (pour information)
   6.1. pour la DIR NP (présidence : S. Geneté)
      6.1.1. point sur la mise en place du SGA
      6.1.2. point sur l'organisation et le nombre de visites médicales 2012.

7. **Questions diverses** (pour information - présidence : S. Geneté)
   7.1. Mise en place d'un « cahier de liaison » SRA (suivi des visites de chantiers)
   7.2. Conditions de travail de la technicienne de surface de La Pilaterie.
   7.3. Bilan des avis de CIRA Centre- Nord sur les deux dernières années.
   7.4. Recherche de nouveaux locaux concernant le centre d'Amiens.

PV approuvé lors de la séance du 04/02/2014

Préambule

La séance est ouverte à 10h05 sous la présidence alternée de S. Geneté et de M. Talon.

S. Geneté procède à l'appel des membres présents.

Secrétaires du CT-S :
- Parité administrative : Sandrine L'Aminot avec l'assistance de Lucie Delassalle pour la préparation du dossier, la prise de notes et la rédaction initiale du procès verbal.
- Parité syndicale : Yann Lorin (CGT) est désigné secrétaire adjoint pour cette séance.

1- Approbation des Procès Verbaux (présidence : S. Geneté/M. Talon)

1-1 de la séance du 17 avril 2012 (pour avis)

S. Geneté s'excuse de la diffusion tardive du procès verbal.
V. Harnay (CGT) va transmettre à S. Geneté des corrections concernant quelques fautes d'orthographe.
P. Le Guen (Sud) indique qu'il n'a pas eu le temps de le lire.
Le point est donc reporté.

1-2 de la séance du 16 octobre 2012 (pour avis)

S. Geneté indique qu'il n'a pas été fourni.
S. L'Aminot précise qu'elle est en train de le relire et qu'il sera transmis au secrétaire dans les jours à venir.
Le point est reporté.

2- Suite données aux points abordés lors des précédents CT-S (pour information)

2-1 pour la DIR NP (présidence : S. Geneté)

Séance du 21/10/2008 /Création d'un poste d'AST
Concernant le point sur la création d'un poste d'AST supplémentaire, S. Geneté indique que nous sommes toujours en attente de l'harmonisation fonctionnelle. La réunion de travail du 15 janvier entre la DRH et les organisations syndicales n'a pas eu lieu. Le projet n'est toutefois pas remis en question puisque A. Defontaine, DG par intérim, poursuit les travaux engagés. Des discussions sont en cours entre les DIR et la DRH concernant les postes de gestionnaire de moyens des centres et d'assistant opérationnel notamment qui sont des postes spécifiques.
I. Praud (CGT) précise qu'ils n'ont pas de nouvelles de leur côté.
Le point reste à suivre.

Séance du 20/10/2011 /RFO et mentions obligatoires
Concernant les RFO, S. Geneté indique que les demandes abusives des SRA sont remontées à la DST mais qu'il n'a pas encore eu de retour à ce sujet.
S. Geneté explique qu'il a transmis au service de Laurent Pelletier le protocole du SRA Nord-Pas-de-Calais en matière d'inventaire et qu'il est en attente d'un retour.
Le point reste à suivre.

Séance du 17/04/2012 / Optimisation de l'allocation des moyens

Concernant la saisine sur la durée des contrats CDD, elle est passée en CT central du 13 novembre 2012.

S. Geneté informe que la réponse donnée est en attente de validation du procès verbal de la séance du 13 novembre 2012.

S. Geneté fait la lecture des éléments qui apparaissent dans le projet de procès verbal non validé et propose de reporter le point dans l'attente de la réponse officielle.

S. Geneté précise qu'il y avait également une saisine sur le repyramidage mais ce sujet n'a pas été évoqué lors des débats, A. Roffignon n'ayant répondu que sur l'attribution des jours PAS.

V. Harnay (CGT) indique qu'elle dispose seulement d'un bilan chiffré global et cela pose problème concernant les agents oubliés, car cela rend impossible les vérifications.

S. Geneté indique que toutes les catégories 2 n'ont pas encore été traitées en Nord-Picardie.

V. Harnay (CGT) confirme qu'aucune n'est traitée en paye.

P. Le Guen (Sud) indique que certains agents ont renvoyé leur avenant signé au siège il y a déjà plusieurs mois mais que visiblement ceux-ci n'ont pas été traités par l'agent comptable puisque pour l'instant aucune répercussion n'est constatée sur la paye.

Séance du 17/04/2012 / Bilan des arrêts de travail sur 5 ans

Concernant le bilan des arrêts de travail sur cinq ans, S. Geneté explique qu'il n'avait pas pu transmettre de données autres que celles qui apparaissent dans le rapport annuel des risques professionnels 2011 qui passe dans le cadre du CHSCT et rappelle que la parité syndicale avait souhaité savoir comment la DIR NP se situe nationalement. Il précise que pour l'année 2011 le nombre de jours d'arrêt maladie pour Nord-Picardie était de 2214 jours pour un nombre national de 15148 jours, ce qui est proportionnellement élevé.

S. Geneté explique que dans le bilan sur trois ans qui est transmis, les chiffres peuvent différer car il s'agit de jours ouvrés extraits d'IP et non de jours calendaires comme pour les arrêts maladie. Les jours « longue maladie » ont été isolés ; on constate une augmentation de ces derniers.

S. Geneté ajoute qu'il rappellera au pilote du groupe de travail « manutention » du CHSCT-S que les membres du CT-S souhaitent la transmission du Powerpoint qui a été réalisé.

N. Gressier (CGT) propose de retirer le point.

Séance du 16/10/2012 / Question diverses

Concernant la question sur la prime d'un agent requalifié en catégorie 3, S. Geneté explique que la demande a été faite le 7 janvier 2013 et la réponse a été reçue le 31 janvier 2013.

Le point est retiré.

Séance du 16/10/2012 / Question diverses

Concernant le repyramidage, S. Geneté propose d'attendre la réponse officielle suite à la saisine.

V. Harnay (CGT) demande s'il est possible, au niveau de la DIR NP, de faire un point.

S. Geneté répond que ce n'est pas possible car il n'a pas d'informations sur ce qui passe au Siège, et informe qu'il a renouvelé la demande auprès du DRH Adjoint malgré la saisine, mais qu'il n'a pas de réponse.

V. Harnay (CGT) propose de faire un point en demandant directement aux agents s'ils ont reçu l'avenant et l'ont renvoyé signé ainsi que le décompte et si cela est effectif sur le salaire.

Y. Lorin (CGT) explique que cela se passe en deux temps, l'agent reçoit tout d'abord un décompte puis l'avenant au contrat si le décompte est validé.

S. Geneté indique qu'il adressera un mail aux agents concernés par la requalification pour les questionner sur la réception du décompte et de l'avenant, le renvoi de l'avenant signé et la régularisation en paye.

Séance du 16/10/2012 / Question diverses

Concernant la question sur les entreprises de terrassement, S. Geneté explique qu'un courrier a bien été fait sous forme de mail et précise qu'Helfaut Travaux était satisfait de ce courrier qui leur permettait de compléter le dossier concernant l'attitude d'un de leurs employés.
S. Geneté explique que les responsables d'opération ont été questionnés par mail sur les éléments de satisfaction ou non concernant les entreprises de terrassement mais qu'il n'y a eu que très peu de réponses.
I. Praud (CGT) demande ce qu'il ressort de ces retours.
S. Geneté répond que les retours sont plutôt positifs.
R. Rougier ajoute que ces retours ne sont pas anodins car la consultation pour le renouvellement des marchés de terrassement est en cours d'élaboration et précise que L. Sauvage, les assistants techniques et lui-même seront amenés à questionner les utilisateurs.
I. Praud (CGT) demande à qui a été faite cette demande.
S. Geneté répond que L. Sauvage a fait un mail à tous les responsables d'opération du Nord-Pas-de-Calais.
L. Sauvage précise qu'il n'a reçu qu'une seule réponse d'un agent qui se disait satisfait d'un pelleur.
S. Geneté informe qu'il a demandé à Jean-Jérôme Vandroth de questionner les responsables d'opération et de monter un dossier.
I. Praud (CGT) estime que le fait qu'il y ait peu de réponses est révélateur de la qualité des échanges entre la hiérarchie et les agents ou alors que la méthode de questionnement est mauvaise.
Y. Lorin pense que s'il n'y a pas de réponse c'est peut être qu'il n'y a pas de soucis.
Le point est retiré.

Séance du 16/10/2012 / Question diverses
Concernant le point sur la carence maladie, S. Geneté rappelle qu'il s'agissait de vérifier la réponse faite à un agent CDD qui s'était vu appliquer une carence de quatre jours en raison d'un arrêt de travail, et explique que cette carence est conforme à la règle appliquée à l'Inrap.
V. Harnay (CGT) ajoute que cette règle est suspendue depuis le lundi 4 février 2013 suite à un moratoire en attendant l'arbitrage de la DGAFP (Direction Générale des Affaires de la Fonction Publique).
Le point est retiré.

Séance du 16/10/2012 / Question diverses
Concernant les PAS et l'attribution de moyens aux agents CDD, S. Geneté explique que l'on reste dans l'attente de la validation du procès verbal du CT-C du 13 novembre 2012.
S. Geneté fait la lecture du projet de procès verbal où il est expliqué que ces jours seront imputés sur l'enveloppe recherche. Il ajoute que c'est ce qui est déjà fait en Nord-Picardie et qu'il n'y a jamais eu de consignes interdisant de le faire. Nos CDD bénéficient déjà de jours pour petites publications.
I. Praud (CGT) demande s'il est arrivé de demander des avenants aux contrats pour permettre cela.
S. Geneté explique qu'en général ces jours sont compris dans leur contrat car cela concerne surtout les CDD responsable d'opération ou spécialistes qui ont souvent près de 10 mois de contrat.
M. Talon précise que certains CDD du Canal SNE ont communiqué lors de colloques à l'étranger sur dérogation du siège.
P. Le Guen (Sud) demande si certains agents CDD sont partis à la concurrence depuis le démarrage du projet.
M. Talon répond que sur le Canal SNE il y a souvent un délai de 24 mois entre la fin de la phase terrain et la date de rendu de rapport ce qui rend plus confortable la gestion de la phase étude. Cependant, cela peut poser problème lorsque les CDD concernés obtiennent un CDI

dans une autre structure car dans ce cas le risque est important que l'exploitation scientifique des données ne soit pas achevée.
P. Le Guen (Sud) demande comment les agents seront associés aux travaux scientifiques quand le projet Canal SNE se terminera.
M. Talon explique qu'il travaille actuellement sur cette question notamment en faisant le point sur le potentiel des sites et l'organisation des publications en fonction des compétences afin de pouvoir associer les CDD aux publications dans la continuité de la réalisation des rapports. Il ne constate pas de départ de CDD concerné par ces rapports et publications pour l'instant.
Le point reste à suivre dans l'attente de la réponse officielle de la saisine.

Séance du 16/10/2012 / Gestion des absences
Concernant la gestion des absences un planning prévisionnel des agents fonctionnels a été fait et distribué.
Le point est retiré.

Séance du 16/10/2012 / Ligne de conduite
Le questionnement de la DST sur la ligne de conduite à tenir en termes de collaboration scientifique avec des agents d'opérateurs privés a été fait. S. Geneté indique qu'il n'a pas eu de réponse écrite car en la matière, on ne peut faire que du cas par cas. S'agissant de la publication dans Archéo-Théma (édité par Archéodunum), le point de vue est différent entre la DST qui n'y est pas favorable et la DDCC (Direction du Développement Culturel et de la Communication) qui considère qu'il faut être présent partout. La Direction Générale a tranché en faveur de la DDCC.
Le point est retiré.

2-2 Pour le Canal SNE (présidence : M. Talon)

M. Talon indique qu'il n'y a pas de point de suivi sur le Canal SNE.

3- Notification budgétaire 2013 (pour information)

3-1 Pour la DIR NP (présidence : S. Geneté)

S. Geneté reconnait que la documentation relative à la notification du BP 2013 est un peu légère et annonce qu'il va transmettre un détail concernant les crédits de fonctionnement.
I. Praud (CGT) souhaite savoir à quoi correspond la ligne «Conseil, expertise, formation».
S. Geneté répond que pour Nord-Picardie cela concerne uniquement des prestations externes.
R. Rougier précise qu'il s'agit de tout ce qui n'est ni fouille, ni diagnostic ni recherche. Il donne pour exemple, les prestations effectuées à Pierrefonds (60 jours), Coucy le Château (100 jours), la surveillance de travaux à Senlis et les prestations topographiques effectuées pour le compte du service archéologique de Noyon.
I. Praud (CGT) souhaite savoir où apparaît la recette de la redevance archéologique et aimerait connaître le volume que cela représente.
S. Geneté explique qu'elle est gérée au niveau national et qu'il n'a pas de retour concernant Nord-Picardie, il précise que le budget est fait sur une enveloppe nationale. Il sait juste que le département du Nord a versé 1,7 millions en décembre ce qui correspond à la redevance archéologique de l'année entière.
I. Praud (CGT) demande à quoi correspond la ligne €/ha dans les dépenses – Ratios.
S. Geneté répond que ce sont des crédits de fonctionnement qui, ramenés à l'hectare, donnent ce chiffre (hors jours/homme).

N. Gressier (CGT) demande à quoi correspond la ligne «grands travaux».
S. Geneté précise que pour la Picardie cela correspond au Gazoduc.
I. Praud (CGT) demande comment il est possible de faire des économies d'€/ jour-homme.
S. Geneté répond que cela est possible sur les frais de fonctionnement.
V. Harnay (CGT) demande pourquoi il est prévu une augmentation des frais de déplacements.
S. Geneté explique qu'ils ont été largement sous estimés en 2012 et qu'il y avait un problème de clé de répartition entre le Canal SNE et la DIR. Il ajoute que le chiffre n'est pas très précis.
I. Praud (CGT) demande comment nous évaluons cette dotation 2013 sachant qu'à priori elle est en baisse.
S. Geneté explique que lorsque la demande a été faite, avant juillet, il n'avait pas tous les éléments nécessaires et ajoute que les chiffres seront ajustés lors de la décision modificative n°1. Il ajoute, pour information, que l'on a terminé 2012 à 16572 jours pour les fouilles loi 2003 alors que la DM2 accordait 16100 jours.
Il explique que pour les diagnostics de 2012, au budget prévisionnel, étaient prévus 6700 j/h puis 7120 à la DM2 et au final il y a eu 6936 j/h de réalisés. Pour 2013 l'enveloppe est légèrement diminuée mais presque égale au budget prévisionnel 2012, sachant que le niveau des prescriptions de diagnostic est plutôt stagnant. L'enveloppe est contrainte par la RAP au niveau national.
I. Praud (CGT) s'étonne qu'on ne connaisse pas ce que l'on perçoit. En principe, plus il y a d'aménagements dans une région et plus on perçoit de RAP.
R. Rougier répond que cela ne se ressent pas forcément sur le montant de redevance.
V. Harnay (CGT) confirme que les enveloppes ne sont pas affectées localement.
S. Geneté précise que l'on ne peut faire de prévisions sans les justifier, le nombre de jours-homme que l'on obtient est lié à notre activité.
R. Rougier rajoute que ce chiffre est notamment estimé en fonction du stock.
S. Geneté indique que l'enveloppe diagnostic 2012 a été sous-consommée et la tendance se confirme au niveau national.
V. Harnay (CGT) constate une augmentation des jours recherche pour la DIR NP.
I. Praud (CGT) demande si la Direction est satisfaite du budget.
S. Geneté répond que oui avec notamment la reconduction du ratio de 7 jours-homme/hectare dont nous sommes proches. Il ajoute que la DM1 est prévue pour juin et la DM2 pour septembre/octobre. S. Geneté précise par ailleurs que l'on a obtenu 30 000 € pour la création d'un parking d'environ quinze places à Villeneuve d'Ascq.

3-2 pour le CANAL SNE (présidence : M. Talon)

M. Talon explique qu'en l'attente de la décision de poursuite du Canal, VNF a demandé à ce que l'activité soit réduite. Certaines interventions prévues en 2012 ont glissées sur 2013 (2500 jours), soit des chantiers de fouille sur Nesle et Marquion.
Il ajoute qu'il est prévu en 2013 de rendre 17 rapports.
Il souligne également l'obtention de 180 jours de recherche.
Il explique qu'il est prévu 250 jours de diagnostic, soit environ 50 hectares, qui correspondent à des zones de dépôt sur Marquion et Bourlon entre le Canal et l'autoroute.
L'activité est donc assez faible, aucune fouille n'est prévue avant septembre 2014. De ce fait, les effectifs opérationnels ont dû être réduits et plusieurs agents CDI sont retournés en Nord-Picardie. L'effectif des fonctionnels a été également réduit.
I. Praud (CGT) souhaite savoir où en est l'accord concernant la décision de poursuite du Canal.
M. Talon explique qu'il y a plusieurs groupes de travail au niveau du gouvernement qui donnent des conseils et des avis au niveau du financement ainsi qu'une commission de l'Assemblée Nationale qui reprend tous les projets prévus dans le Grenelle de l'environnement pour lesquels il faut faire des choix avec des priorités. Il ajoute qu'il y aurait

assez peu d'opposition concernant le projet du Canal en lui-même qui n'est pas remis en cause.
P. Le Guen (Sud) demande quel est l'impact en termes de coût pour l'Inrap sur le glissement de calendrier.
M. Talon explique qu'il y a effectivement des conséquences à ce sujet et ajoute qu'il essaye de réduire ces coûts en redéployant, par exemple, les véhicules inutilisés du fait de cette baisse d'activité sur différentes interrégions, mais il ne peut pas estimer l'ordre de grandeur du surcoût total.
Concernant la valorisation, M. Talon précise que le projet Interreg « BOAT 1550 BC » qu'il coordonne pour l'Inrap, y est intégré.
M. Pintiau précise que le budget valorisation du Canal est de 5 000 € et que le reste correspond à la répartition du projet « BOAT 1550 BC » sur deux ans.

4- Activité

4-1 Pour la DIR NP (présidence : S. Geneté)

4-1-1 Bilan de l'activité diagnostic (opérations «démarrées en 2012»)

V. Harnay (CGT) demande s'il y a toujours une file d'attente pour la Picardie et le Nord-Pas-de-Calais concernant les demandes de diagnostic.
S. Geneté explique qu'il n'y a pas d'attente pour la Picardie mais en revanche un peu plus pour le Nord-Pas-de-Calais. Le délai est également lié au temps de programmation suite à la nouvelle règlementation concernant les DICT, c'est-à-dire six semaines avant (ce qui enlève de la souplesse) ou encore à une indisponibilité de Responsable d'Opération.
I. Praud (CGT) demande s'il sera possible de revenir en arrière concernant le problème des DICT ou si c'est définitif.
S. Geneté explique que la seule modification qui est envisagée est de passer à des surfaces de 20 hectares au lieu de 2 hectares, mais en ce qui concerne les DT il n'y aura pas de changement.
I. Praud (CGT) demande si, au niveau des aménageurs, cela se passe bien.
S. Geneté explique que la mise en œuvre de la règlementation est difficile pour les aménageurs et qu'ils sont relancés systématiquement afin d'éviter les situations de blocage.
Il ajoute qu'actuellement le site « dict.fr » permet toujours de faire les DICT sans les DT mais que le jour où cela ne sera plus possible, ce sera bloquant pour démarrer les chantiers.

4-1-2 Bilan de l'activité fouille

S. Geneté annonce un chiffre global des fouilles loi 2003 de 16 572 jours/hommes soit 9 624 jours pour le Nord-Pas-de-Calais et 6 948 jours consommés pour la Picardie en 2012.
I. Praud (CGT) souhaite connaître le nombre de rapports rendus en 2012.
R. Rougier répond qu'il y a eu 25 rapports rendus en 2012 pour la Picardie, dont des gros dossiers comme Méaulte, Ilot Boucherie, et ajoute que sur les deux dernières années il y en a eu environ 60 de rendus. Le rythme de rendu des rapports en retard est moins important qu'en 2011, mais il est tout de même conséquent.. Le but à minima est de rendre autant de rapports que de fouilles sont démarrées.
I. Praud (CGT) demande quel est l'objectif pour 2013.
R. Rougier explique que l'objectif est le même que 2012 au minimum, soit entre 25 et 30.
S. Geneté rappel que l'objectif sur trois ans était de 100 rapports.
En ce qui concerne le Nord-Pas-de-Calais, L. Sauvage annonce qu'il n'y a eu que deux rapports de rendus en 2012 ; le retard s'est donc aggravé. Le SRA souhaite par ailleurs mettre en place une nouvelle règle selon laquelle il ne délivrerait pas d'autorisation de fouille en cas

de plus d'1 rapport en retard pour le responsable d'opération. A l'Inrap, pour l'instant, l'objectif est de pas avoir plus de 2 rapports en cours.
I. Praud (CGT) demande quel sera l'objectif cette année pour le Nord-Pas-de-Calais concernant les 50 rapports en retard.
L. Sauvage explique que la montée en puissance de nouveaux personnels dans la prise de responsabilités d'opération sur les diagnostics en 2012-2013 grâce à l'approche tutorée de CDD (soit 4 à 5 personnes) devrait permettre de dégager du temps à ceux qui ont des RFO en cours .
I. Praud (CGT) demande s'il en sera de même pour les fouilles.
L. Sauvage répond qu'il était prématuré en 2012 de confier la responsabilité d'une fouille à ces nouveaux responsables d'opération.
S. Geneté précise que le SRA ne délivrera une autorisation de fouille à un responsable d'opération que s'il a fait ses preuves.
R. Rougier précise également que, en Picardie, 3 CDD responsables d'opération tournent depuis 3 à 4 ans. Il leur est demandé de terminer leur RFO avant de leur confier une nouvelle opération pour ne pas trop les charger. La crainte est forte de voir partir ces agents à la concurrence et de perdre alors tout le temps et l'énergie investis
L. Sauvage indique que les 5 RO CDD nordistes sont issus des équipes du Canal SNE.
Y. Lorin (CGT) évoque les problèmes de durée des contrats calés sur des opérations et non sur de longues durées, parfois il n'y a pas de mois complets ce qui entraine des difficultés financières pour les CDD. Il se demande ce qui nous empêche de faire des contrats de plus longue durée.
S. Geneté explique qu'il y a la contrainte de la réalité de l'opération à mettre en face.
Y. Lorin (CGT) répond que si nous proposons des contrats plus longs, nous fidéliserons les CDD et il y aura moins de risques qu'ils partent à la concurrence.
I. Praud (CGT) ajoute que les 2 mois de carence sont très lourds financièrement et se demande pourquoi il y a autant de freins au niveau national à faire des contrats de 10 mois.

4-1-3 Prévisions 2013

I. Praud (CGT) constate beaucoup de démarrages d'opérations de diagnostic en ce début d'année 2013.
R. Rougier en convient mais précise qu'il ne s'agit pas d'opération réalisés en milieu humide et en fonds de vallée. Il ajoute que 5 fouilles GRT Gaz ont été réalisées en début d'année car le Gazoduc doit être terminé pour le mois de mars. Enfin beaucoup de petits diagnostics n'ont pu se faire fin 2012 et pour certains, la DIR a subi beaucoup de pressions (ex : Chaumont-en-Vexin).
I. Praud (CGT) s'interroge sur le fait de programmer en début d'année.
S. Geneté explique que cela permet de lisser l'activité et surtout de répondre aux demandes urgentes de certains aménageurs.
L. Sauvage annonce que la fouille de Famars est en cours et qu'il y aura courant deuxième trimestre la fouille de Pitgam.

4-2 Pour le Canal SNE (présidence : M. Talon)

4-2-1 Bilan de l'activité diagnostic (opérations «démarrées en 2012»)

M. Talon explique que sur une prévision de 98,80 hectares, 82 ont été actuellement réalisés dont les rapports seront terminés début 2013.

4-2-2 Bilan de l'activité fouilles

M. Talon annonce qu'il y a eu une dizaine de fouilles réalisées en 2012 (phase terrain).

4-2-3 Prévisions 2013.

M. Talon annonce dix sept rapports à rendre en 2013 ainsi qu'environ 50 hectares de diagnostics prévus après la moisson dont les rapports seront faits dans la foulée.
En deuxième ligne, 4650 jours de post-fouille et phases rapports sont prévus.

5- Emploi (pour information)

5-1 pour la DIR NP (Présidence : S. Geneté)

5-1-1 Bilan CDD 2012

Y. Lorin (CGT) demande si la Direction a un avis sur le bilan des CDD.
S. Geneté constate, surtout pour janvier/février, qu'il y a plus de CDI que ce que nécessite l'activité ; en résumé, il n'y a pas un besoin permanent de CDD toute l'année. Ce qui ne veut pas dire que l'on ne doit pas fidéliser les CDD surtout les responsables d'opération.
V. Harnay (CGT) pense qu'il est souhaitable de mieux lisser l'activité sur l'année et favoriser les formations et les jours PAS en début d'année.
P. Le Guen (Sud) soulève un problème concernant les contrats qui ne sont pas sur un mois complet, cela pénalise les agents au niveau de leur rémunération.
S. L'Aminot souhaite préciser que ce sont parfois des avenants de lieu, donc le contrat ne démarre pas forcément à cette date.
M. Pintiau précise qu'il s'efforce de faire démarrer les contrats au premier du mois.

5-1-2 Emploi CDI par centre – fonction – catégorie

I. Praud (CGT) évoque une répartition inégale des catégories dans les différentes régions, par exemple il y a plus d'effectifs en catégorie 3 en Nord-Pas-de-Calais qu'en Picardie.
R. Rougier explique que les responsables d'opération en catégorie 3 sont de « jeunes » RO et à Amiens, les catégories 3 sont plutôt des techniciens qui viennent d'être repyramidés.
Y. Lorin (CGT) ajoute que le problème à Villeneuve d'Ascq est qu'il n'y a presque plus de techniciens.
I. Praud (CGT) souhaite que l'on tienne compte de cette répartition dans le futur plan de recrutement.
P. Le Guen (Sud) soulève des difficultés de logement dans certaines régions, comme Lille par exemple, et ajoute qu'il existe une indemnité de résidence qui est insignifiante.
S. Geneté explique qu'il n'avait pas connaissance de l'existence de cette indemnité.

5-1-3 Définition des besoins par région

Y. Lorin (CGT) évoque un besoin en spécialistes.
S. Geneté explique qu'il y a effectivement des besoins importants et qu'il est difficile de trouver les spécialistes dont on a besoin.
R. Rougier ajoute que l'on fait parfois appel à des spécialistes provenant des régions voisines.
N. Gressier (CGT) souhaite avoir un tableau pour les CDD et qu'il y soit signalés les primo - contrat à l'Inrap.
S. L'Aminot est d'accord.
I. Praud (CGT) ajoute qu'ils seront vigilants à ce type de situation afin d'éviter de « fabriquer de la précarité ».

5-1-4 Texte définissant la carence et sa mise en œuvre à l'Inrap

Le texte à été fourni.
S. Geneté indique qu'il ne sait pas pourquoi la règle à l'Inrap est de dix mois de contrat maximum sur douze mois glissés alors qu'ailleurs dans la fonction publique, la carence est de 6 mois après 12 mois de contrat.

5-1-5 Bilan des arrêts de travail 2012 (tous agents, NP et Canal)

S. Geneté explique qu'il a ajouté une colonne pour le nombre de jours ouvrés d'arrêts maladie par personne.
I. Praud (CGT) constate une augmentation des arrêts pour longue maladie et que cela impacte essentiellement des personnes en catégorie 2.
S. Geneté précise que si on enlève les arrêts pour longue maladie, la courbe reste relativement stable.
I. Praud (CGT) pense que la progression des arrêts maladie est également due au vieillissement de la population, ce qui entraîne une réflexion sur l'emploi en général et la reconversion.
R. Rougier ajoute qu'il n'y a aucun cas de succès de reconversion et qu'il va y avoir de plus en plus de soucis suite à de nombreuses fins de carrières à venir.
N. Gressier (CGT) demande quel est le nombre de personnes en longue maladie sur l'interrégion.
S. Geneté répond qu'il n'a pas le chiffre en tête mais qu'il pourrait en faire la liste.
P. Le Guen (Sud) constate une progression importante des arrêts maladie ordinaires pour les personnes en catégorie 4.

5-1-6 Point sur le repyramidage

Le point a été traité précédemment.

<u>5-2 pour le Canal SNE (présidence : M. Talon)</u>

5-2-1 Bilan CDD 2012

M. Talon explique que 90 agents ont bénéficié d'un contrat sur l'année 2012 dont 17 primo-contrats pour le Canal SNE.
Il ajoute qu'un tableau a été distribué pour les arrêts maladie des CDD.

6- Organisation du travail

<u>6-1 pour la DIR NP (présidence : S. Geneté)</u>

6-1-1 Point sur la mise en place du SGA (pour information)

S. Geneté explique que l'on utilise le SGA avec, sur un mois en fin d'année, une double saisie Filemaker et SGA des arrêtés de prescription, des PV de démarrage et remise de rapports afin d'avoir des statistiques sur l'année complète, mais qu'à partir du 1er janvier 2013, la saisie sera faite uniquement dans le SGA. Il ajoute que cela représente beaucoup plus de travail qu'auparavant et que chacun essaie de saisir au maximum. Une personne est recrutée en renfort afin de palier à la surcharge de travail liée au SGA.

LEXIQUE

Article 46 : Du décret n° 2004-490, prévoit que, dans le cas de défaut de candidat ou de refus de validation du projet par l'Etat, ce soit l' qui réalise l'opération de fouille

BO : Business Object (logiciel de traitement de données)

BSR : Bilan Scientifique Régional

CIRA : Commission Interrégionale de la Recherche Archéologique

CSNE : Canal Seine Nord Europe

CSP : Conseiller Sécurité Prévention

CRA : Centre de Ressources Archéologiques

CRA : Conservateur Régional de l'Archéologie

DAF : Direction de l'Administration et des finances

DAPA : Direction de l'Architecture et du Patrimoine

DGAFP : Direction Générale des Affaires de la Fonction Publique

DDCC: Direction du Développement Culturel et de la Communication

DICT : Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

DM1 : Décision Modificative n°1 (modif en + ou en - de la notification initiale)

DST : Direction Scientifique et Technique

DT : Déclaration de Travaux

DUER: Document Unique d'Evaluation des Risques

DUP : Déclaration d'Utilité Publique

€/ha : Euro / hectares

ETP : Equivalent Temps Plein

ETPT : Equivalent Temps Plein Travaillé

ETPO : Equivalent Temps Plein Opérationnel (Effectif physique : nombre d'agent à une date donnée calculé par rapport à un bulletin de paye dans un organisme)

GIP : Groupement d'Intérêt Public

J/H : Jours / Hommes

Jh/Ha : Jours / hommes par hectare

PAS : Projet Annuel Scientifique

PESCRIT 1 : Prescription reçue, réponse faite à l'aménageur, contrat non signé

PESCRIT 2 : Prescription reçue, pas de réponse faite à l'aménageur

PPM : Prévention des Pathologies Mécaniques

PTR : Préparation / Terrain / Rapport

RAP : Redevance d'Archéologie Préventive

RGPP : Réforme Générale des Politiques Publiques

RFO : Rapport Final d'Opération

SAGI : Service des Affaires Générales et Immobilières

SGA : Système de Gestion de l'Activité

SGAR: Secrétaire Général des Affaires Régionales

SRA : Service Régional de l'Archéologie.

SIRH : Système d'Information des Ressources Humaines

SPSI : Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière

UMR : Unité Mixte de recherche

VNF : Voies Navigables de France